

## Communiqué de presse aux médias

### Ville de Genève

# Le personnel continue à défendre ses droits!

**Face à l'immobilisme du Conseil administratif sur la retraite anticipée pour les fonctions pénibles et sa volonté de faire des économies sur les indemnités, le personnel de la Ville de Genève et du Grand Théâtre a décidé de déposer un préavis de grève pour le 21 octobre 2022. Onze ans de négociations ça suffit !**

Lors de son assemblée générale du 6 octobre 2022, le personnel de la ville de Genève a pris connaissance de l'avancement des négociations entre les organisations représentatives du personnel (Commission du personnel de la Ville de Genève, SIT et SSP) et le Conseil administratif.

**LES REVENDICATIONS.** L'assemblée a déterminé plusieurs revendications portant sur l'avant-projet de règlement discuté avec l'exécutif de la ville. Elle demande notamment: un aboutissement urgent des négociations sur un règlement d'application concernant une cessation anticipée d'activité pour les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible, à l'horizon 2023; un élargissement du cercle des fonctions considérées comme particulièrement pénibles; la fixation à 60 ans de l'âge donnant droit à la cessation anticipée d'activité; le retrait du blocage des annuités et de la prime d'ancienneté pendant la cessation anticipée d'activité; le droit à la cessation anticipée d'activité jusqu'à l'âge de la retraite pour les personnes malades ou accidentées, indépendamment de la durée de l'arrêt maladie ou accident; que le critère de 10 ans d'exercice d'une fonction particulièrement pénible en Ville de Genève pour être éligible à la cessation anticipée d'activité tienne compte du fait que le personnel concerné a exercé ce type de fonction depuis l'âge de 15 ans.

L'assemblée générale a décidé aussi de refuser toute suppression des indemnités de nuisances pour les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible, ces indemnités ne recoupant pas les critères d'évaluation de la pénibilité. Elle demande en parallèle l'ouverture de négociations sur un plan d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) pour toutes et tous, prévu par le Statut du personnel. Onze ans de négociation ça suffit !

**NÉGOCIATIONS EXIGÉES.** L'assemblée générale a aussi constaté que, sur le dossier des indemnités pour les inconvénients de service horaire, toujours pas finalisé, il demeure des divergences concernant le versement des forfaits, des indemnités de collation et de repas qui conduiraient à de fortes pertes de revenu, des disparités et la suppression d'indemnités pour les désagréments qui découlent du travail spécifique du personnel concerné. Cette question touche le personnel du Grand Théâtre de Genève mais aussi d'autres services de l'administration municipale.

Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur en janvier 2023. Or depuis décembre 2021, le Conseil Administratif n'a jamais rencontré les organisations représentatives du personnel pour régler les questions en suspens. L'assemblée générale demande donc la reprise des négociations sur le projet de règlement et la suspension, dans l'intervalle, de son entrée en vigueur. Le personnel revendique le maintien des forfaits, des indemnités de repas et de collation, avec pour objectif d'éviter toute baisse de revenu pour les employé-e-s concerné-e-s.

**POUR L'INDEXATION.** L'Assemblée générale a constaté avec satisfaction le maintien des mécanismes salariaux au projet de budget 2023. L'indexation de 2% ne permettra cependant pas de compenser pleinement l'augmentation du coût de la vie. Le personnel demande donc que le budget soit adapté pour garantir la pleine compensation du coût de la vie.

**GRÈVE LE 21 OCTOBRE PROCHAIN ?** *Le personnel a fixé au 14 octobre le délai* pour l'ouverture de négociations avec le Conseil administratif. Dans le cas contraire, il a déposé un préavis de grève au 21 octobre 2022, le même jour que le personnel du Grand Théâtre de Genève. Pour décider de la poursuite des mesures de lutte, une nouvelle assemblée générale a été fixée à la même date, à 12h.